

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2021-061 en date du 20 Mars 2021  
Portant sur le projet de développement et valorisation de l'offre de randonnée et  
de cyclotourisme sur le territoire de Marche et Combraille en Aquitaine**

L'an Deux Mille Vingt et un, le vingt mars à 08 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Omnisport André Vénuat à AUZANCES, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre DESARMENIEN.

Date de convocation du Conseil 11/03/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 45	Votants : 54	POUR : 54
Pouvoirs : 9	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 8	Exprimés : 54	

**Présents :** MM., DESARMENIEN, VENTENAT, PAYARD C, SIMON, SIMONET V, BIGOURET, VERDIER, GRANGE, GRASS, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, PICHOT, ECHEVARNE, PERRIER S, ROUX, LUQUET L, PIERRON, RICHIN, MICHON, CONCHON, PERRIER F, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, GRAVIÈRE, PAYARD J, SOULEBOT, SCHMIDT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MEANARD, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, CHADAYRON, GLOMOT, PARROT, FAUCHER.

**Pouvoirs :** MM., JOULOT à ECHEVARNE, GALINDO à VERDIER, MORANCAIS à DESARMENIEN, ROULLAND à VENTENAT, MMES LE CORRE à BERTHON, VIRGOULAY à PLAS, GIRAUD-LAJOIE à SCHMIDT, RAMOS à FAUCONNET, VIALTAIX à DESGRANGES,

**Excusés :** MM. NOVAIS, D'HULSTER, DESCLOUX, BRUNET, FERRIER, BOUDINEAU, WELZER, CHAUSSAT,

**Secrétaire de séance :** Françoise SIMON

Rapporteur : Marie-Françoise VENTENAT, vice-présidente

Le développement et la promotion de la pratique de l'offre de randonnée sur le territoire de la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine ont été identifiés comme des axes prioritaires de la stratégie touristique.

Deux actions de développement touristique éligibles aux fonds européens Leader sont envisagés en 2021 :

- Conception et impression de fiches de randonnées (pédestre, VTT, équestre, cyclo-touristique)
- Balisage des 11 boucles cyclo-touristiques du territoire

### **1 - Conception et impression de fiches de randonnées**

Depuis l'année dernière, les circuits de randonnée sont consultables sur notre site Internet [www.tourismemarcheetcombraille.fr](http://www.tourismemarcheetcombraille.fr) toutes pratiques confondues (pédestre, VTT, équestre).

Cependant, lors du bilan annuel relatif à l'accueil des visiteurs, nous avons constaté sur l'ensemble des bureaux d'information que les touristes demandent prioritairement des documents pour randonner sur le territoire. Pour certains secteurs, il est possible d'en distribuer, les documents étant des reliquats d'éditions des communes Haut-Pays-Marchois/Chénérailles ; Pour d'autres, les agents d'accueil réalisent des photocopies.

Il nous semble pertinent de concevoir dès cette année des documents harmonisés sur

Accusé de réception en préfecture  
EX-2021-0318  
Date de télétransmission : 29/03/2021  
Date de dépôt en préfecture : 18/03/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

l'ensemble de la communauté de communes afin de pouvoir répondre favorablement aux sollicitations des visiteurs.

**Le projet 2021 porte donc sur la conception et l'impression de fiches de randonnées « topo fiches » pour l'ensemble du territoire et pour toutes les pratiques y compris les parcours cyclo-touristiques, sur la base de 500 fiches par parcours, pour 70 parcours.**

**2 - Balisage des 11 boucles cyclo-touristiques du territoire**

Par ailleurs, le Conseil Départemental de la Creuse, en partenariat avec notre communauté de communes et les clubs cyclistes creusois ont identifié 11 parcours cyclo-touristiques répondant à un cahier des charges départemental (intérêt patrimonial, longueur et dénivelé des circuits...).

À ce jour, tous les circuits sont consultables sur notre site Internet au départ des communes suivantes : **Lupersat, Saint Pardoux d'Arnet, Auzances, Chénérailles, Mainsat, Flayat, Lavaveix les Mines, Champagnat (2), Mérinchal et Peyrat la Nonière.**

Durant le printemps 2021, trois parcours seront balisés (totem de départ et jalonnement) au départ des communes suivantes : Saint Pardoux d'Arnet, Lupersat, Peyrat la Nonière. Cet équipement est intégralement pris en charge par le Conseil Départemental de la Creuse qui s'est engagé à financer 3 parcours par intercommunalité sur l'ensemble de la Creuse.

Devant l'engouement de la pratique du cyclisme des touristes durant leur séjour en 2020 (+ 38,1% d'augmentation du nombre de passages en juillet et août comparé à la même période en 2019 – Source Creuse Tourisme), il nous semble opportun d'étendre à l'ensemble des parcours le balisage pour les raisons suivantes :

- Faciliter la pratique des touristes (il est difficile de se balader avec un simple support numérique ou papier)
- Proposer des circuits sur l'ensemble de la communauté de communes permettant aux hébergeurs de proposer à leurs clients des parcours à proximité de leur lieu de séjour, ce dispositif pouvant également profiter aux administrés creusois qui pourraient l'utiliser en tant qu'équipement de loisirs.
- Proposer une offre complémentaire à celles de nos voisins : circuits balisés existants sur Creuse Confluence (3 parcours), Grand Guéret (3 parcours), ex Monts et Vallées Ouest Creuse (3 parcours).

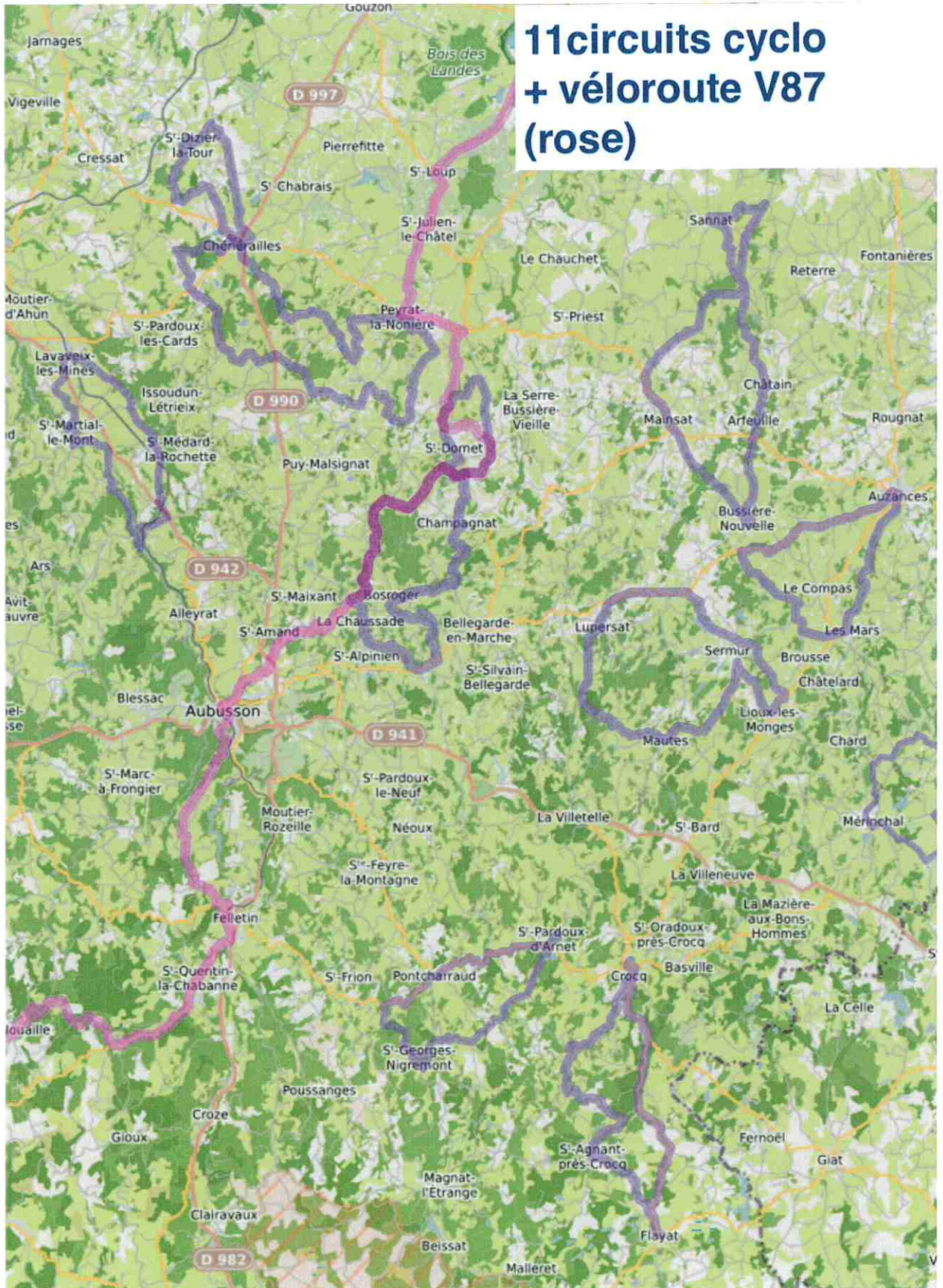
**Le projet 2021 porte donc sur le balisage de 8 boucles cyclo-touristiques sur le territoire de Marche et Combraille en Aquitaine.**

Les deux projets présentés ci-dessus sont éligibles aux fonds européens gérés par le Syndicat Est Creuse. Il est proposé le plan de financement prévisionnel suivant qui fera l'objet d'une inscription budgétaire au budget primitif 2021.

DESCRIPTIF	DÉPENSES		RECETTES		
	Dépenses HT	Dépenses TTC	Provenance	Recettes HT	Recettes TTC
Conception et impression des fiches de randonnées	4 900,00 €	5 169,50 €	Autofinancement Marche et Combraille en Aquitaine	6 413,30 €	12 116,13 €
Jalonnement des 8 boucles cyclo-touristiques (panneaux directionnels)	15 500,00 €	18 600,00 €	FEADER (Leader) (80% du montant HT des dépenses)	25 653,37 €	25 653,37 €
Totems de départ	11 666,67 €	14 000,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>32 066,67 €</b>	<b>37 769,50 €</b>		<b>32 066,67 €</b>	<b>37 769,50 €</b>

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20210320-2021-061-DE  
Date de télétransmission : 29/03/2021  
Date de réception préfecture : 29/03/2021

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE



**11 circuits cyclo  
+ véloroute V87  
(rose)**

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20210320-2021-061-DE  
Date de télétransmission : 29/03/2021  
Date de réception préfecture : 29/03/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet tel que présenté ci-dessus,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- D'inscrire ces dépenses et recettes au budget primitif 2021,
- D'autoriser le Président et la Vice-présidente en charge du Tourisme à déposer tout dossier de subvention portant sur ce projet et notamment les aides européennes dans le cadre du LEADER,
- D'autoriser le Président et la Vice-présidente en charge du Tourisme à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 29 mars 2021  
Pour copie conforme, le 29 mars 2021

Le Président,  
**Pierre DESARMENIEN**

